

Sécurité

Autonomie

Les Principes
du Cadre national
sur le
vieillissement :
Guide
d'analyse
des politiques

Participation

Préparé pour
les ministres fédéral,
provinciaux et territoriaux
responsables des aînés
en reconnaissance
de l'Année internationale
des personnes âgées – 1999.
Mars 1998

Dignité

Équité



Année internationale des personnes âgées 1999

On peut se procurer d'autres exemplaires de cette publication à l'adresse suivante :

Division du vieillissement et des aînés
Santé Canada, Indice de l'adresse 1908A1
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
Tél. : (613) 952-7606
Télec. : (613) 957-7627
Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines>

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
N° cat. : H88-3/21-1998F
ISBN : 0-662-26597-1

Les adresses des bureaux provinciaux et territoriaux sont données en p. 22

Also available in English under the title
Principles of the National Framework on Aging: A Policy Guide

Matières

TABLE DES

1.	Introduction	4
	Vue d'ensemble du Cadre national sur le vieillissement	7
2.	L'élaboration et l'application des questions de mise à l'essai des politiques	8
2.1	L'élaboration des questions	8
2.2	Comment utiliser les questions	8
2.3	À qui les questions peuvent être utiles .	9
2.4	Quand utiliser les questions	9
3.	Questions de mise à l'essai	10
3.1	Les questions applicables à l'ensemble des principes	10
3.2	Les questions particulières à chaque principe	11
	Dignité	12
	Autonomie	14
	Participation	16
	Équité	18
	Sécurité	20
4.	Commentaires des utilisateurs	22

1. Introduction

Les aînés veulent participer activement et à part entière à la société canadienne – une société qui doit combler équitablement les besoins et les aspirations des membres de tous les groupes d'âge. En outre, ils aimeraient que l'on reconnaisse leurs réalisations et qu'on les respecte pour leurs contributions et le rôle qu'ils ont joué et qu'ils continuent de jouer auprès de leurs proches, de leur collectivité et de l'ensemble de la société.

Le Canada connaît actuellement des changements démographiques importants. On prévoit que la population des aînés (les plus de 65 ans) passera de 3,6 millions en 1998 à 5 millions vers 2011. Les décideurs, les chercheurs et les planificateurs sont conscients de l'importance de planifier aujourd'hui et demain en fonction de ce vieillissement de la population.

En 1994, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aînés, à l'exception du Québec¹, proposaient que soit mis au point un Cadre national sur le vieillissement (CNV) qui pourrait les guider dans l'élaboration des mesures de réponse aux besoins de la population vieillissante. Conçu comme cadre d'utilisation volontaire, le CNV se fonde sur un énoncé de vision et cinq principes directeurs validés par les aînés et endossés par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

Les aînés sont un groupe diversifié. Leur mode de vie, état de santé, revenus et besoins personnels et sociaux peuvent varier considérablement. Malgré cette diversité, les aînés qui ont été consultés d'un bout à l'autre du pays partagent un nombre remarquable de valeurs de base, qui constituent les assises du présent Guide. Les décideurs de toutes les juridictions se doivent donc de connaître ces valeurs et de reconnaître le besoin de les considérer lorsqu'ils élaborent des politiques qui ont une incidence sur les aînés.

¹ Le Québec a évoqué qu'il partage la Vision et les Principes mis de l'avant par les autres gouvernements mais qu'il entend assumer la pleine responsabilité de l'ensemble des domaines reliés à la santé et aux services sociaux.

En général, les personnes âgées d'aujourd'hui vivent plus longtemps, en meilleure santé et dans de meilleures conditions économiques que les aînés des générations précédentes. Cependant, à mesure qu'elles vieilliront, ces personnes âgées auront tendance à vivre seules, à être des femmes, à connaître des problèmes de santé et à être moins bien nanties.

Le vieillissement de la population prendra de plus en plus d'ampleur. La population des personnes du *quatrième âge* (plus de 80 ans) est actuellement d'environ 820 000. Elle quadruplera d'ici 2041, alors que les plus vieux seront au nombre de 3,1 millions. Nous savons que les aînés ne sont pas un groupe statique et homogène et que les facteurs qui ont mené à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes il y a quelques décennies peuvent avoir changé.

Nous savons aussi que le bien-être des aînés et leur statut au sein de la société canadienne sont déterminés par un large éventail de facteurs interreliés. Ces déterminants de la santé interagissent avant et pendant la vieillesse; ils sont le cumul des situations d'une vie entière et incluent, entre autres, le sexe, le revenu et le statut social, le réseau d'appui social, les habitudes de santé, la capacité d'adaptation, l'environnement physique et social et les services de santé. Étant donné que ces facteurs relèvent de plusieurs secteurs, il est essentiel de procéder à des collaborations intersectorielles pour agir sur eux. Pour tenir compte de cette réalité, il est donc nécessaire d'adopter de nouvelles approches à l'élaboration de politiques et de programmes.

Le *Guide d'analyse des politiques* fait partie intégrante du Cadre national sur le vieillissement. Il a été mis au point à la suite d'une série de consultations auprès d'analystes de politiques, d'aînés et d'autres parties intéressées et compétentes relativement aux besoins et préoccupations qu'amène le vieillissement de la population. Conçu à l'intention des chargés de politiques et planificateurs gouvernementaux ainsi que des autres décideurs concernés, le *Guide* se veut un outil d'élaboration et d'examen des politiques et programmes permettant de tenir compte des besoins et préoccupations des aînés canadiens et des valeurs qu'ils ont eux-mêmes exprimées.

L'ÉNONCÉ DE VISION

« Le Canada, une société pour tous les âges, qui favorise le bien-être et la participation des aînés dans tous les aspects de la vie. » Cet énoncé de vision résume les objectifs du Cadre national sur le vieillissement (CNV) : favoriser le bien-être des aînés, reconnaître leurs précieuses contributions et éliminer l'âgisme. Il décrit le défi à relever, l'orientation à adopter et les résultats attendus — applicables dans tous les secteurs de politiques.

LES PRINCIPES

Les principes servent à orienter les mesures qui permettront de réaliser les objectifs énoncés dans la vision. Ils reflètent les valeurs fondamentales des aînés exprimées dans l'énoncé de vision. Les principes doivent être envisagés comme un tout puisque la promotion de la santé et du bien-être des aînés est fondée sur leurs interrelations. Les aînés consultés en groupes de discussion ont privilégié les cinq principes suivants : **la dignité, l'autonomie, la participation, l'équité et la sécurité**. Ces principes ont par la suite été endossés par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aînés, qui les considèrent les principes clés à considérer dans l'élaboration des politiques touchant les aînés.

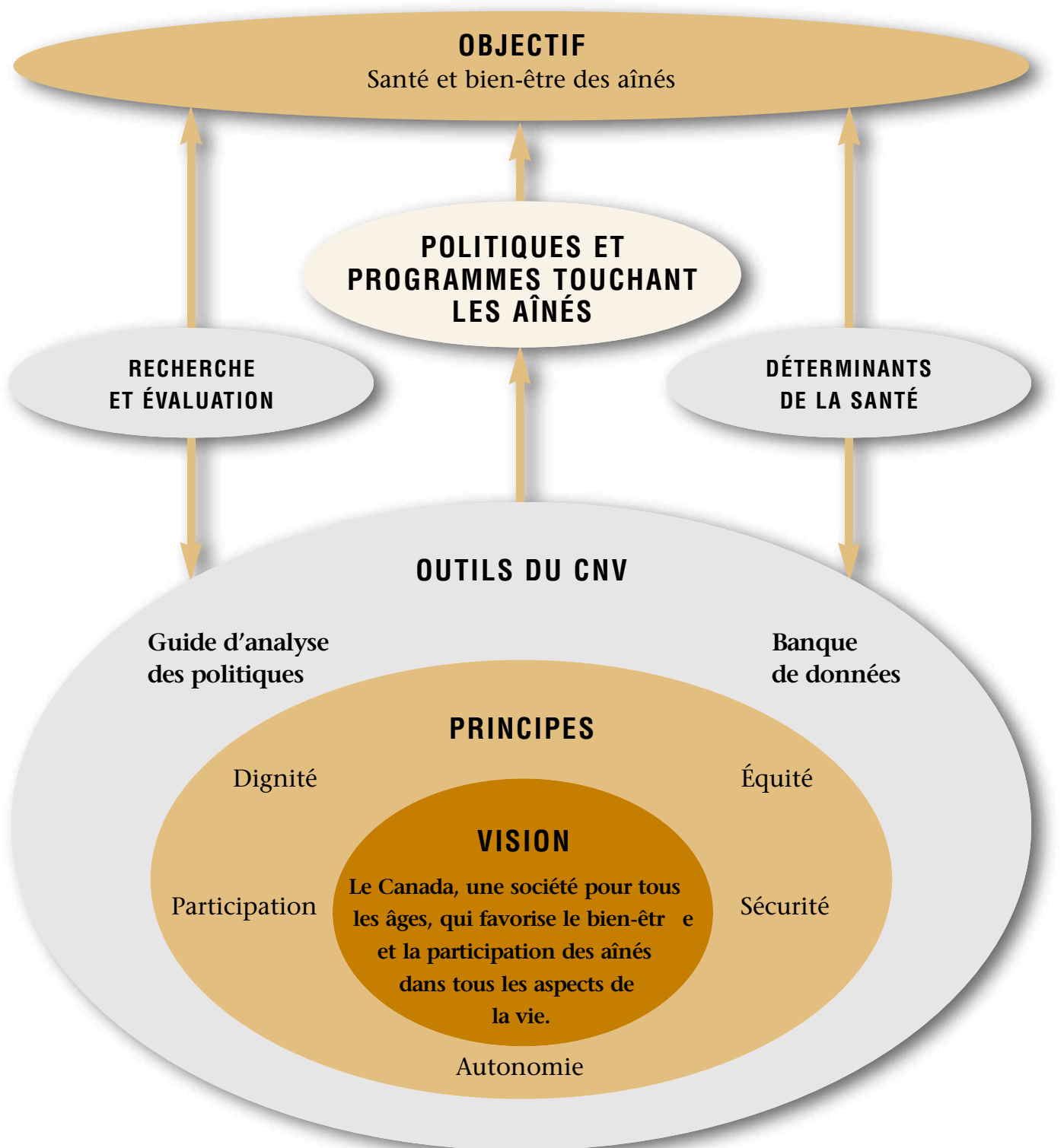
LES OUTILS DU CADRE NATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT

Le présent *Guide d'analyse des politiques* est un premier outil du CNV, mis au point pour aider les décideurs à demeurer attentifs aux besoins et aux valeurs des aînés. Les questions de mise à l'essai des politiques ont été conçues pour aider à orienter l'élaboration des politiques dans tous les secteurs et toutes les juridictions. Un autre outil est en phase d'élaboration et devrait être disponible d'ici deux ans : une *Banque de données* de toutes les politiques et tous les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux destinés principalement aux aînés. Cette banque de données permettra aux décideurs de connaître les politiques et programmes touchant les aînés d'un bout à l'autre du Canada et de prévoir les effets de changements aux politiques ou programmes sur tout autre politique ou programme.

Le diagramme de la page 7 illustre les différents éléments du CNV et comment ils interagissent entre eux, et explique la place du Guide d'analyse des politiques dans l'ensemble du CNV.

Vue d'ensemble

DU CADRE NATIONAL SUR LE VIEILLISSEMENT (CNV)



2. L'élaboration et l'application

DES QUESTIONS DE MISE À L'ESSAI DES POLITIQUES

2.1 L'ÉLABORATION DES QUESTIONS

Un ensemble de questions de mise à l'essai des politiques a été mis au point pour aider les décideurs à mettre en œuvre les principes. Les questions présentées dans le présent document sont une synthèse des suggestions provenant de quelque 150 aînés, analystes de la politique et autres experts ayant participé à une série de groupes de réflexion qui ont eu lieu dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales, ainsi qu'à Montréal. Bien que la composition de ces groupes ait été différente selon la province ou le territoire, y ont participé des représentants provenant d'une vaste gamme de disciplines et de secteurs, notamment les suivants : les politiques et les priorités du Conseil du Trésor et du Cabinet, les questions concernant les aînés, la santé, le logement, les affaires municipales et communautaires, les services sociaux et le développement, les affaires autochtones, les questions concernant les femmes, l'éducation, la justice, les affaires culturelles et les finances.

Les questions présentées ici constituent un outil important pour élaborer de nouveaux programmes et politiques touchant les aînés ou pour examiner les politiques et programmes existants à la lumière de la situation des aînés et du vieillissement de la population canadienne. Même si les questions peuvent généralement être utilisées dans tous les secteurs, il se peut qu'on ait à les adapter à des domaines particuliers. Le Guide présente des exemples de questions de mise à l'essai de politiques/programmes de divers secteurs et juridictions dans le but de démontrer l'utilisation de ces questions pour élaborer des politiques qui sont sensibles à la situation des aînés.

2.2 COMMENT UTILISER LES QUESTIONS

Les politiques et les programmes qui répondent aux besoins des aînés et au vieillissement de la population varient selon la province ou le territoire. Les personnes qui se serviront des questions de mise à l'essai des politiques proposées ici devront faire preuve de souplesse en choisissant et en adaptant les questions afin qu'elles

soient utiles dans le contexte de leurs propres programmes et politiques et qu'elles complètent les autres outils d'analyse et d'examen dont elles disposent. Le présent Guide a pour objet d'appuyer la discussion et l'analyse, à partir des principes du CNV, de l'effet qu'ont et qu'auront sur les aînés les politiques et les programmes actuels et proposés.

Le Guide rend plus concrets les principes qui doivent orienter les décideurs des secteurs concernant les aînés et la population vieillissante, mais il ne rend pas plus facile les choix à faire parmi diverses stratégies et solutions.

2.3 À QUI LES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE UTILES

Les planificateurs et analystes des politiques de tous les ordres et à tous les niveaux de gouvernement pourront trouver les questions utiles pour faire l'analyse des politiques et des programmes qui pourraient avoir des incidences sur la situation des aînés. Le Guide pourrait aussi aider les groupes non gouvernementaux à concevoir et à offrir des programmes et des services à l'intention des aînés.

2.4 QUAND UTILISER LES QUESTIONS

Tous les niveaux de gouvernement peuvent utiliser les questions pour examiner leurs politiques, déterminer s'il faut continuer d'appuyer les programmes existants, critiquer les politiques proposées, orienter les études sur l'effet des programmes ou élaborer une réponse stratégique quand un problème ou un besoin se manifeste. Les questions de mise à l'essai peuvent s'appliquer à tous les aspects de l'examen des politiques, lois et programmes existants ou nouveaux, destinés au personnel ou au grand public. Ces aspects englobent la réforme législative, le financement, les critères d'admissibilité, les procédures administratives, l'accessibilité pour les clients, la participation des aînés, la coordination avec les autres politiques et programmes, l'évaluation des répercussions, les programmes ou les projets pilotes, l'éducation et la sensibilisation, la recherche, les évaluations de programme, ainsi que la dotation et la formation.

3. Les questions

DE MISE À L'ESSAI DES POLITIQUES

3.1 LES QUESTIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES PRINCIPES

Les participants aux groupes de réflexion ont proposé un certain nombre de questions de mise à l'essai qui ne s'appliquaient pas qu'à un principe ou un autre mais étaient reliées à la vision d'ensemble du CNV. Ces questions peuvent être soulevées pour chacun des principes et traduisent une préoccupation qui s'applique à tous les principes plutôt qu'à un seul en particulier. Ainsi, la préoccupation relativement aux effets d'une politique sur les divers sous-groupes d'aînés peut être soulevée pour chaque principe. Les questions suivantes peuvent être utilisées en sus des questions particulières à chacun des principes.

Ces questions se retrouvent également sur une page pliante à la fin du Guide pour en faciliter l'utilisation.

- Est-ce que la politique ou le programme traite des divers besoins, situations, et aspirations des sous-groupes qui forment la population des aînés (p. ex. l'âge, le sexe, la situation familiale, l'emplacement géographique, le statut d'Autochtone, les minorités de langue officielle et les communautés ethnoculturelles minoritaires, le revenu, l'état de santé, etc.)?
- Est-ce qu'on prend en considération les effets cumulatifs sur les aînés de demain d'une politique ou d'un programme destiné aux groupes d'âge plus jeunes.
- Est-ce que la politique ou le programme vise l'intégration des aînés ou les sépare et les isole des autres groupes de la société?
- Tient-il compte de tous les coûts et avantages liés au fait d'appuyer les aspirations des citoyens, notamment celles des aînés? Quels coûts ou conséquences engendre le fait de les ignorer?

- Reflète-t-il les réalités particulières de chaque sexe et s’y adapte-t-il?
- Tient-il suffisamment compte de la diversité des différents groupes d’âge de la population âgée du Canada (par ex. l’expérience de la grande crise de 1929, du temps de guerre, les différences de langue et de culture, etc.)?
- Tient-il compte des capacités des aînés et s’adapte-t-il aux différentes situations?
- Prévoit-il l’engagement actif de toutes les parties intéressées (gouvernements, industrie, prestataires de services, secteur privé, secteur bénévole, etc.) à l’égard de la réalisation des objectifs énoncés dans la vision et les principes, ainsi que le soutien de ces objectifs?
- Prend-il en considération les besoins individuels par opposition aux besoins collectifs?

3.2 LES QUESTIONS PARTICULIÈRES À CHAQUE PRINCIPE

Les questions de mise à l’essai énoncées dans cette section visent à déterminer si une politique ou un programme appuie chacun des cinq principes du CNV et comment il le fait. Elles ont pour objet de stimuler la réflexion, mais elles ne sont évidemment ni exhaustives, ni faites sur mesure. Dans le cadre d’un examen, il sera peut-être nécessaire de formuler des questions supplémentaires, applicables au secteur concerné. On présente des exemples de politiques et programmes qui illustrent, pour chacun des principes et pour divers secteurs, les résultats de l’utilisation des questions de mise à l’essai dans le processus d’élaboration des politiques.

Dignité



Être traité avec respect, indépendamment de sa situation, et jouir de l'estime de soi, c'est-à-dire avoir confiance en soi; se sentir accepté tel que l'on est, indépendamment de son âge, de son état de santé, etc.; être apprécié pour ses réalisations; être respecté pour ses contributions et son rôle passé et présent auprès des proches, de la collectivité et de l'ensemble de la société; être traité comme un être humain digne de respect et comme un membre à part entière de la société.

*** L'effectif des groupes d'âge très avancé devrait s'accroître rapidement au cours des prochaines décennies. Selon les projections de Statistique Canada, il y aura, en 2041, près de 1,6 million de Canadiens âgés de 85 ans et plus, soit au-delà de quatre fois plus qu'en 1995.**

* Les textes en couleur marqués d'une étoile sont tirés de « Un portrait des aînés au Canada », Deuxième édition, Statistique Canada, 1997.

LES QUESTIONS DE MISE À L'ESSAI

- La politique ou le programme favorise-t-il la dignité et l'estime de soi chez les aînés?
- Honore-t-il et respecte-t-il les réalisations des aînés et leurs contributions à la société?
- Respecte-t-il les aspirations et les droits des aînés, notamment leur capacité de choisir comment vivre et mourir?
- Contribue-t-il à dissiper les stéréotypes défavorables et les idées fausses concernant les aînés, leurs réalisations et leurs capacités?
- S'adapte-t-il aux limites ou aux incapacités des aînés, le cas échéant, de façon à ce qu'ils conservent leur dignité?
- Respecte-t-il la vie privée des aînés (p. ex. l'accès à l'information, la livraison du courrier en établissement, l'aide avec les soins personnels)?

EXEMPLE DE PROGRAMME/POLITIQUE SENSIBLE AUX BESOINS DES AÎNÉS

Les établissements résidentiels devront accommoder les besoins des aînés ayant une déficience auditive ou visuelle afin qu'ils puissent participer de plein droit et avec dignité à la vie collective.

Autonomie



Avoir la maîtrise de sa vie; être capable de faire pour soi autant de choses que possible et de faire ses propres choix – p. ex. prendre des décisions sur des questions de la vie quotidienne; être responsable, quand cela est possible et pratique, des choses qui influent sur soi; être libre de décider de son mode de vie; avoir accès à un système de soutien qui assure la liberté de choix et le contrôle de sa vie.

*** La plupart des aînés vivent dans la collectivité; environ 7 p. 100 seulement vivent dans des établissements pour personnes âgées. Toutefois, ce pourcentage augmente avec l'âge, atteignant 40 p. 100 chez les aînés de 85 ans et plus.**

LES QUESTIONS DE MISE À L'ESSAI

- La politique ou le programme favorise-t-il et augmente-t-il la capacité des aînés à vivre avec autant d'autonomie qu'ils le souhaitent?
- Contribue-t-il à surmonter les obstacles qui pourraient restreindre les possibilités qu'ont les aînés de vivre avec le plus d'autonomie possible, selon ce qu'ils souhaitent?
- Favorise-t-il et soutient-il la capacité des aînés de faire des choix éclairés dans tous les aspects de leur vie?
- Augmente-t-il la capacité de la famille, des amis et des autres aidants bénévoles et rémunérés à assurer un soutien aux aînés?
- Est-il fondé sur une présomption généralisée de la capacité, et non de l'incapacité des aînés?
- Permet-il aux aînés d'exploiter au maximum leurs capacités?
- Permet-il ou prévoit-il des interventions opportunes et efficaces faites dans l'intérêt des aînés, lorsque cela est justifié (p. ex. les testaments biologiques, les ententes de tutelle, etc.)?

EXEMPLE DE PROGRAMME/POLITIQUE SENSIBLE AUX BESOINS DES AÎNÉS

La mise au point de politiques et de programmes à l'intention des conducteurs âgés tiendra compte du besoin d'intégrer les notions de sécurité, de responsabilité personnelle et de sensibilisation aux options de transport disponibles pour conserver l'autonomie.

Participation



S'engager, demeurer actif et participer à la vie collective; être consulté et sentir que le gouvernement tient compte de ses opinions – p. ex. participer à toutes les facettes de la vie (aspect social, économique, politique); jouer un rôle utile dans les affaires quotidiennes; profiter de ce que la vie offre; participer aux programmes et services offerts; participer aux activités de la vie quotidienne (décisions, initiatives dans tous les secteurs et non seulement dans ceux qui sont axés sur les aînés).

*** De plus en plus d'aînés en santé continuent d'être actifs et de participer à la vie familiale et collective. Au moins 20 p. 100 des aînés font du bénévolat reconnu. En outre, les aînés représentent un grand pourcentage des aidants naturels qui donnent du soutien et des soins quotidiens aux personnes très âgées et fragilisées.**

LES QUESTIONS DE MISE À L'ESSAI

- La politique ou le programme favorise-t-il et soutient-il la participation active et substantielle des aînés aux décisions de la vie quotidienne qui les intéressent et les concernent?
- Favorise-t-il et augmente-t-il les occasions offertes aux aînés de participer utilement à tous les aspects de la vie : activités physiques, affaires économiques et financières, décisions politiques et stratégiques, recherches intellectuelles et culturelles, etc.?
- Prévoit-il des mécanismes efficaces pour consulter les aînés et leur permet-il de participer activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes qui les concernent?
- Crée-t-il des obstacles (p. ex. d'ordre financier, technologique, institutionnel, psychologique, etc.) à la participation des aînés à tout ce que la vie peut leur offrir?
- Donne-t-il aux soignants bénévoles et rémunérés des outils, des connaissances et des ressources visant à promouvoir la participation des aînés?
- Favorise-t-il la communication et l'échange direct avec les aînés?

EXEMPLE DE PROGRAMME/POLITIQUE SENSIBLE AUX BESOINS DES AÎNÉS

La politique sur le logement appuie le développement d'un éventail d'options de logement pour les personnes âgées qui élimine les obstacles à la vie autonome et permet leur pleine participation à la vie communautaire.

Équité



Avoir l'assurance que les besoins réels des aînés, aussi divers soient-ils, sont considérés comme aussi importants que ceux des autres groupes – p. ex. avoir un accès équitable (sur le plan social, économique, politique) aux ressources et aux services disponibles; ne pas subir de discrimination fondée sur l'âge; être traité de façon à maximiser l'intégration des aînés.

*** Les aînés sont d'une grande diversité : une plus grande proportion d'entre eux (26%) sont immigrants que dans la population plus jeune; 10% parlent une langue autre que les langues officielles du Canada; et un plus grand nombre (58%) sont des femmes.**

LES QUESTIONS DE MISE À L'ESSAI

- La politique ou le programme prévoit-il le traitement équitable du groupe des aînés et de ses divers sous-groupes, par rapport aux autres segments de la population?
- Assure-t-il aux aînés un traitement équitable, même lorsque les résultats pourraient être inégaux?
- Réduit-il les inégalités qui existent au sein de la population des aînés ou entre les aînés et les autres segments de la population?
- Allège-t-il la charge qui incombe aux aînés et à leurs aidants bénévoles et rémunérés?
- Les procédures et les critères qui font partie intégrante de la politique ou du programme sont-ils justes et raisonnables?

EXEMPLE DE PROGRAMME/POLITIQUE SENSIBLE AUX BESOINS DES AÎNÉS

Puisque les aînés souhaitent demeurer des membres actifs et à part entière de la société canadienne, les politiques de promotion de la santé doivent tenir compte des besoins et des attentes de tous les groupes d'âge.

Sécurité



Recevoir, en vieillissant, un revenu suffisant et avoir accès à un milieu de vie sûr, qui est source de soutien – p. ex. la sécurité financière pour combler ses besoins quotidiens; la sécurité physique (notamment les conditions de vie, le sentiment d’être à l’abri de la criminalité); l’accès à la famille et aux amis; le sentiment d’avoir des liens personnels étroits et des liens sociaux; le soutien.

*** Les aînés sont moins susceptibles d’être victimes d’un crime que les membres des groupes plus jeunes. Cependant, ils sont plus susceptibles de ressentir de l’insécurité lorsqu’ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée du jour.**

LES QUESTIONS DE MISE À L'ESSAI

- La politique ou le programme contribue-t-il à atténuer les difficultés financières et les autres problèmes que connaissent les aînés ou leurs soignants?
- Favorise-t-il et améliore-t-il la sécurité et le sentiment de sécurité des aînés?
- Permet-il aux aînés de faire des choix raisonnables au sujet des risques qu'ils veulent prendre et accepter? Leur donne-t-il des connaissances suffisantes pour ce faire?
- Prévoit-il la gestion et la communication efficaces et opportunes des risques, ainsi que la réduction des risques pour la santé, la sécurité et le bien-être des aînés?
- Renforce-t-il la sécurité physique des aînés à la maison, au travail ou dans la collectivité? Réduit-il les risques de criminalité, de maladie et de blessure?
- Protège-t-il les aînés de l'exploitation financière et d'autres formes d'abus? Expose-t-il les personnes à des risques inutiles?
- Prévoit-il l'intervention opportune et efficace d'un réseau de soutien pertinent lorsque nécessaire?

EXEMPLE DE PROGRAMME/POLITIQUE SENSIBLE AUX BESOINS DES AÎNÉS

Les politiques conçues pour enrayer les mauvais traitements à l'encontre des aînés ou la crainte de la violence que ressentent les aînés auront pour effet d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des aînés dans leurs collectivités.

4. Commentaires

DES UTILISATEURS

Nous vous saurions gré de nous transmettre vos commentaires sur l'utilité de ce Guide dans l'élaboration de vos politiques. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse pertinente ci-dessous.

Division de la politique et de la
planification
Ministère de la Santé
Immeuble de la Confédération
Tour Ouest, B.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : (709) 729-5021
Télé. : (709) 729-5824

Secrétariat des aînés de l'Ontario
Immeuble Mowat, 3^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1R3
Tél. : (416) 326-9906
Télé. : (416) 326-9338

Ministère de la Santé et des Services
sociaux de l'Î.-P.-É., B.P. 2000
16, rue Garfield
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-6190
Télé. : (902) 368-6136

Direction générale des services aux
personnes âgées du Manitoba
155, rue Carlton, pièce 822
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Tél. : (204) 945-2127
Télé. : (204) 948-2514

Secrétariat des aînés de la Nouvelle-Écosse
B.P. 2065
1740, rue Granville, 4^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1
Tél. : 1-800-670-0065 (sans frais)
Tél. : (902) 424-0065
Télé. : (902) 424-0561

Unité de la politique
et de la planification
Ministère des services sociaux
1920, rue Broad
Regina (Saskatchewan) S4P 3V6
Tél. : (306) 787-3615
Télé. : (306) 787-3650

Bureau de la famille et des services de
prévention
Ministère de la santé et des services
communautaires, B.P. 5100
5120, rue King, 4^e étage, **Fredericton**
(Nouveau-Brunswick) E3B 5G8
Tél. : 1-888-762-8700 (français)
1-888-762-8600 (anglais)

Politiques et programmes des aînés
Alberta Community Development
Standard Life Centre, 6^e étage
10405, avenue Jasper, pièce 660
Edmonton (Alberta) T5J 4R7
Tél. : (403) 427-2705
Télé. : (403) 427-1689

Bureau des aînés
Ministre responsable des aînés
1515, rue Blanshard
15^e étage, pièces 1-2
Victoria (C.-B.) V8W 3C8
Tél. : (250) 952-1238
Télééc. : (250) 952-1159

Ministère de la santé et des services
sociaux des T.N.-O.
Centre Square, 6^e étage, B.P. 1320
Yellowknife (Territoires du N.-O.)
X1A 2L9
Tél. : (867) 873-7737
Télééc. : (867) 873-0444

Ministère de la santé et des affaires
sociales (H-1), Politique et planification
Gouvernement du Yukon
B.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5747
Télééc. : (867) 667-3096

Division du vieillissement et des aînés
Santé Canada
Parc Tunney
Immeuble Jeanne-Mance, 8^e étage
Indice de l'adresse 1908A1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4
Tél. : (613) 952-7606
Télééc. : (613) 957-7627

Les questions

APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES PRINCIPES

- Est-ce que la politique ou le programme traite des divers besoins, situations, priorités et aspirations des sous-groupes qui forment la population des aînés (p. ex. l'âge, le sexe, la situation familiale, l'emplacement géographique, le statut d'Autochtone, les minorités de langue officielle et les communautés ethno-culturelles minoritaires, le revenu, l'état de santé, etc.)?
- Est-ce qu'on prend en considération les effets cumulatifs sur les aînés de demain d'une politique ou d'un programme destiné aux groupes d'âge plus jeunes.
- Est-ce que la politique ou le programme vise l'intégration des aînés ou les sépare et les isole des autres groupes de la société?
- Tient-il compte de tous les coûts et avantages liés au fait d'appuyer les aspirations des citoyens, notamment celles des aînés? Quels coûts ou conséquences engendre le fait de les ignorer?
- Reflète-t-il les réalités particulières de chaque sexe et s'y adapte-t-il?
- Tient-il suffisamment compte de la diversité des différents groupes d'âge de la population âgée du Canada (par ex. l'expérience de la grande crise de 1929, du temps de guerre, les différences linguistiques ou culturelles, etc.)?
- Tient-il compte des capacités des aînés et s'adapte-t-il aux différentes situations?
- Prévoit-il l'engagement actif de toutes les parties intéressées (gouvernements, industrie, prestataires de services, secteur privé, secteur bénévolé, etc.) à l'égard de la réalisation des objectifs énoncés dans la vision et les principes, ainsi que le soutien de ces objectifs?
- Prend-il en considération les besoins individuels par opposition aux besoins collectifs?